



Québec, le 30 août 2021

Objet : Demande d'accès à l'information

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 19 août dernier, visant à obtenir les données sur le nombre de personnes sous la protection du Curateur public décédées de la COVID-19.

L'Institut de la statistique du Québec ne peut répondre à votre demande, puisqu'aucune variable au bulletin de décès (SP-3) ne permet d'identifier les personnes protégées par le Curateur public. Il est impossible pour l'Institut de la statistique du Québec d'effectuer un dénombrement permettant de répondre à votre demande.

Espérant le tout à votre convenance, je vous prie de recevoir, , mes meilleures salutations.

Stéphanie Parent
Responsable de l'accès aux documents

p. j. Avis de recours